



Audioconférence du 27 mai 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 14h30 à 16h00 en présence du Directeur Départemental, de la Directrice Adjointe, Directrice Pôle Pilotage Ressources et des représentants des trois Organisations Syndicales du département.

Situation au 26/05/2020

Agents présents dans les services	180
Télétravailleurs	33
Agents en ASA	54

➤ *Situation au 27/05 :*

-La plupart des postes du département ont fait l'objet d'un contrôle sécurité / hygiène de la part de la Direction (Mme Piot / Mme Nunes ou par l'équipe MDRA).

-A ce jour, tous les sites ont le matériel nécessaire pour assurer la protection sanitaire des agents.

-Trois sites posent plus de difficultés : Direction, 11ème chasseurs et Lure. En effet, dans leur configuration actuelle, il est impossible de faire rentrer tous les agents.

Pour y parvenir, l'équipe technique met en place des solutions locales comme des cloisons afin de mettre en conformité certains bureaux.

-Certains bâtiments comme le Pôle Contrôle Unifié sont en conformité mais n'effectuent encore pas leurs tâches au regard de la liste des missions prioritaires établies dans le Plan de Reprise d'Activité.

Ressources Humaines

➤ *ASA garde d'enfants prolongés ?*

-Selon les propos tenus ce jour par notre Directeur Départemental, les agents pourront bénéficier d'ASA gardes d'enfants au mois de juin dans le cas où l'établissement scolaire est fermé. Il convient de demander une attestation à l'école justifiant cette situation.

Dans le cas où le conjoint est en télétravail, l'agent des finances publiques pourra bénéficier d'ASA garde d'enfants.

➤ *ASA « personnes vulnérables » maintenues ?*

-Le système ASA personnes fragiles perdurera jusqu'à nouvel ordre.

➤ Le télétravail reste une forme de travail privilégiée dans ce contexte. Des télétravailleurs peuvent être appelés à revenir en présentiel selon les besoins des postes. Contrairement à d'autres départements, aucune date de fin de télétravail n'est mentionnée.

➤ *Remboursement des frais de repas*

-Le dispositif de remboursements des frais de repas a pris fin ce lundi 25 mai suite à la ré-ouverture du RIA de Vesoul. Celui ci accueille de nouveau les personnes suivant des règles sanitaires strictes (tables individuelles etc ...).

-Pour rappel, le dispositif de remboursement est allégé pour la seconde période concernant les justificatifs. Une simple attestation sur l'honneur en lieu et place des tickets de caisse est autorisée.

➤ *Ordonnance relative à la retenue de jours RTT et congés*

Deux périodes distinctes sont à prendre en compte :

→ Du 16/03 au 16/04 = le nombre de jours RTT et/ou congés retenus est calculé suivant le pourcentage de présentiel et d'ASA.

→ Du 17/04 au 31/05 = les agents en ASA continues depuis le 16/03 se voient retirés 3 jours de congés (du 27/05 au 29/05).

A première vue, nous pourrions croire à la bienveillance de l'administration car selon la première interprétation ce sont 5 jours qui auraient du être retirés pour un agent à 100 % en ASA depuis le 16/03 mais ne vous y méprenez pas.... !!!!

En effet concernant les jours de reports 2019 non consommés à ce jour, la DG a su une fois de plus mépriser ses agents !!

Pour les agents qui n'ont pas pris leurs jours 2019, ceux-ci sont tout simplement perdus!!

Mais soyez rassurés, lors de la retenue des jours relatifs à l'ordonnance, ils seront ponctionnés sur vos jours 2019...! Il fallait donc les poser avant le 3 mai 2020 mais la Direction Générale a bien mijoté son affaire...

Les jours relatifs à la 1ère période seront communiqués la semaine prochaine aux chefs de services afin qu'ils valident ou non les bases de calculs.

➤ *Note relative aux primes attribuées*

La déclinaison DGFIP n'est encore pas connue à ce jour. Deux niveaux de primes seront appliqués: 330 et 1000 euros.

➤ *Campagne de mutation locale*

La note relative au mouvement local est en cours de finalisation.

ALOA sera accessible depuis notre poste de travail et à domicile. Toutefois, si vous rencontrez des problèmes de connexions, vous pourrez vous adresser au service RH qui complétera votre demande à distance.

L'ouverture de l'application sera différenciée selon les catégories :

	Ouverture	Fermeture
Catégorie C	09/06	19/06
Catégorie B	09/06	19/06
Catégorie A	16/06	26/06

Un courrier adressé aux ALD afin de les informer de leur situation leur sera envoyé cette semaine.

Le référentiel des postes du département a été transmis aux arrivées catégorie C.

Nous vous rappelons qu'il est primordial de nous adresser vos demandes de mutation afin de les défendre !!!

Santé et sécurité

- La préfecture a doté la DDFIP de 17 000 masques jetables et 1450 en tissus. Ce qui permet à la direction de distribuer des kits individuels à chaque agent contenant 10 masques jetables et 4 en tissus. Ces kits sont à usage personnel et professionnel.
- Chaque site dispose de solution hydro-alcoolique nécessaire à ce jour.
- Les agents itinérants tels que les géomètres vont être dotés de solution hydro-alcoolique afin qu'ils exercent leurs missions de terrain dans les meilleures conditions.
- Un changement de doctrine est en train de s'opérer concernant l'accueil au public. Il est préconisé de multiplier les accueils sur RDV afin de répondre au maximum de questions de la part des usagers. Cependant, cette doctrine ne peut être appliquée que lorsque les sites seront totalement équipés pour gérer cet accueil (plaques de plexiglass non installées).
- Le prochain CHS-CT aura lieu la semaine du 15/06.

Les secrétaires départementales Nathalie Creusot et Julie BOILEAU